

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 224** Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Roaratorio ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 13.000 euros est attribuée à l'association Roaratorio, 51 rue Montorgueil 75002 Paris, pour l'organisation des Rencontres Internationales. 21119 ; 2019-03201.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 13.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**